



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de Décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, M. ROSE Hermand, Mme OUZEBIHA Arlette, M. TOULOUSE Thierry, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, Mme FABRE Nathalie, M. VIDAL Vincent, Mme FOURNET Claudine, Mme OLIVIER Juliette, et Mme MARTIN Emanuelle.

Absents excusés : M. VILLALONGA Jérémy et Mme VILLARD Milène.

Procurations : M. VILLALONGA Jérémy a donné procuration à Mme VILLALONGA Marie Laure, et Mme VILLARD Milène à Mme FOURNET Claudine.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations

OBJET : N° 2024 - 059 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AUTORISEES PAR LA LOI (ART.L.2122-22 DU CGCT) :

La commune n'usera pas de son droit de préemption lors de la vente à :

- Monsieur et Madame MAZZICHI Patrice, domiciliés à MORFONTAINE 54920 au N° 14 rue Albert LEBRUN, par Maître HUMBERT MIGLIORE, notaire à Aubenas, des volume 2 et 8 de la parcelle cadastrée D 368, Place Paul Mercier, appartenant à la SCI BARAKKA, domiciliée à LEVALLOIS PERRET 92300, au N° 114 rue Aristide BRIAND.
- Monsieur DESCOURS Julien, domicilié à SAINT SERNIN 07 200 au N° 56 chemin du Mas de Géala, par Maître DIDIER Marie, notaire à Aubenas, des parcelles cadastrées D 459, 460 et 461, avenue de la République, d'une superficie de 240m², appartenant à Madame FLATTOT Brigitte, domiciliée à TALENCIEUX 07340, au N° 795 route d'Annonay.
- Madame FORGET Emilie, domiciliée à ROCLES 07110, au N° 300 route de la Sauvette, par Maître FORTUNATO Justine, notaire à Privas, des parcelles cadastrées D 14 et 70, rue Camille Vielfaure, d'une superficie de 146m², appartenant à Madame veuve PERRIN Suzanne, domiciliée à PRIVAS, 47 routes des mines.
- Monsieur DI MANNO Lucas, domicilié à CHASSIERS 07110, au N° 303 Impasse des Sauzèdes, par Maître Florian MASSENET, notaire à Villeneuve de Berg, des parcelles cadastrées B 1203, 1204 et 1709, quarter la prade, d'une superficie de 1294m², appartenant à Madame DARFEUIL Valérie, domiciliée à NANTES, 214 boulevard Jules Verne.

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de présents: 17
 Nombre de votants: 19
 Pour : 19
 Contre : 00
 Abstention : 00
 La Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme
 A Largentière, le 17 Décembre 2024,
 Le Maire,

Agnès MAIGRON



Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.